

# **MANDAT de CESSION DE DROIT AU BAIL**

## **avec INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES**

### **(DIP) préalables à la signature d'un mandat**

- Communication au consommateur : en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

